

COMMUNIQUE DES AVOCATS DU FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION

Les soussignés annoncent avoir procédé, par deux courriers en date du 24 août 2021, à une demande auprès du Conseil de l'Union européenne et de son Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de geler les avoirs, d'interdire de voyage et/ou de déplacements et de rapatrier les familles de 21 personnalités du régime de Monsieur Alpha CONDE, président déchu de Guinée.

D'autres listes des personnalités du régime de M. Alpha CONDE suivront dans les jours à venir.

En effet, en vertu du droit européen, le Conseil de l'Union peut sanctionner les personnes physiques responsables de graves violations des droits de l'homme ou exerçant des activités qui portent gravement atteinte à la démocratie ou à l'état de droit.

En l'espèce, toutes les personnes visées par la demande sont impliquées dans la répression brutale des opposants au régime de M. Alpha CONDE. Pour ne donner qu'un exemple, lorsque des manifestants sont descendus dans les rues pour protester contre le troisième mandat de M. Alpha CONDE, le régime a répondu par la violence. Ces violences ont fait :

- Au moins douze morts à Conakry,
- Des blessés en grand nombre,
- Une cinquantaine de morts avec présence de charniers à N'zérékoré.

Bien que M. Alpha CONDE ait été renversé par un coup d'état le 5 septembre 2021, cette demande est toujours d'actualité.

En effet, malgré ce changement de pouvoir, justice n'a pas encore été rendue en Guinée : les proches des victimes tuées lors des violences électorales attendent des réponses et la plupart des personnalités du régime d'Alpha CONDE, visées par la demande, circulent librement.

Les soussignés réitèrent leur totale détermination pour que l'ensemble des personnes ayant participé aux exactions commises répondent de leurs actes.

Paris, le 5 octobre 2021



William Bourdon



Vincent Brengarth